

## PASSEPORT MORBIHAN PONTON

#### **CONDITIONS**

- Contrat annuel tacitement reconductible
- 12 mois à flot sur ponton
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

## **AVANTAGES**

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armement
- 10 % de réduction sur les prestations de service réalisées par le port
- Accès à l'aire de carénage du TP et à cale de mise à l'eau capitainerie

#### Terre-plein

- Terre-plein été: au port de la Roche Bernard: emplacement à terre, bers, manutentions gratuits si la mise à terre est de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er mai et le 30 septembre. (Accueil sur le terre plein du port de la Roche Bernard: 12 tonnes max / 1.80 mètres de tirant d'eau max) / Dans un des ports équipés de la Compagnie: emplacement à terre, bers, manutentions gratuits si la mise à terre est de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er juin et le 30 septembre La demande doit parvenir avant le 1er juin. La mise à terre gratuite pourra être avancée au 1er mai
- Terre-plein hiver : emplacement à terre offert pour 3 mois maximum du 1er octobre au 1er mai sur le TP de la Roche Bernard, bers et manutentions restent payants (selon disponibilités, réservation préalable obligatoire)
- Gratuité de 4 semaines sur les terre-pleins des ports d'Arzal Camoël, du Crouesty et de la Trinité Sur Mer, selon disponibilités
- 20% de réduction sur les Aller/Retour 24h entre le 1er novembre et le 28 février
- Avec 20 nuitées de croisières déclarées entre le 1er juin et le 30 septembre, possibilité de bénéficier, soit :
  - d'un Aller/Retour 24h : gratuit
  - d'un Aller/Retour (48h ou 7 jours) : 50%
  - d'une manutention : gratuite

La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum (demande à adresser en capitainerie)

#### **Navigation**







=> 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi.

Exception pour Houat et Hoëdic : du 1er octobre et 31 mars : 5 nuitées offertes dans chacun des 2 ports

du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes

du 1er avril et 30 juin et du 1er au 30 septembre : 2 nuitées offertes dans les 2 ports

- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.
- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points nautics (plafond de 60 points par saison)
- Possibilité d'hiverner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan du 15/11 au 15/03 (sous condition de contrat identique et selon disponibilités). A l'exception du port d'Hoëdic.

## **RÉSILIATION / SUSPENSION**

- Suspension annuelle : Possibilité de suspension de contrat de 1 minimum à 3 ans maximum. 50€ de frais de gestion sont appliqués. (préavis de 2 mois)
- Suspension Printemps/Eté: sur la facture annuelle, réduction de 2% par semaine d'absence pour une absence minimale de 4 semaines consécutives entre le 01/04 et 30/09. Demande écrite au préalable (préavis de 2 mois).
- Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire



PORT DE LA ROCHE-BERNARD

## PASSEPORT MORBIHAN PONTON (TARIFS € TTC 2025)

CAT	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR HORS-TOUT	SURFACE HORS-TOUT	ANNUEL (€ TTC)
Α	5.99	2.30	13.78	1026
В	6.49	2.45	15.90	1141
С	6.99	2.60	18.17	1260
D	7.49	2.70	20.22	1384
Е	7.99	2.80	22.37	1512
F	8.49	2.95	25.05	1642
G	8.99	3.10	27.87	1777
Н	9.49	3.25	30.84	1916
1	9.99	3.40	33.97	2057
J	10.49	3.55	37.24	2222
K	10.99	3.70	40.66	2387
L	11.49	3.85	44.24	2558
M	11.99	4.00	47.96	2733
N	12.99	4.30	55.86	2958
0	13.99	4.60	64.35	3303
P	14.99	4.75	71.20	3663
Q	15.99	4.90	78.35	3790
R	16.99	5.05	85.80	4424
S	17.99	5.20	93.55	4560
T	18.99	5.35	101.60	5242
U	19.99	5.50	109.85	5387
٧	20.99	5.65	118.59	5536
w	21.99	5.80	127.54	5689
Х	22.99	5.95	136.79	5846
Υ	23.99	6.10	146.34	6009
Z	24.99	6.25	156.19	8181
AA	25.99	6.40	166.34	8691
AB	26.99	6.55	176.78	9224
AC	27.99	6.70	187.53	9778
AD	28.99	6.85	19858	10323
AE	29.99	7.00	209.93	10856



## PASSEPORT MORBIHAN CORPS-MORT

#### **CONDITIONS**

- Contrat annuel tacitement reconductible
- 12 mois à flot sur corps-mort
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

## **AVANTAGES**

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armement
- 10 % de réduction sur les prestations de service réalisées par le port
- Accès à l'aire de carénage du TP et à cale de mise à l'eau capitainerie

#### Terre-plein

- Terre-plein été : au port de la Roche Bernard : emplacement à terre, bers, manutentions gratuits si la mise à terre est de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er mai et le 30 septembre. (Accueil sur le terre plein du port de la Roche Bernard : 12 tonnes max / 1.80 mètres de tirant d'eau max) / Dans un des ports équipés de la Compagnie : emplacement à terre, bers, manutentions gratuits si la mise à terre est de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er juin et le 30 septembre La demande doit parvenir avant le 1er juin. La mise à terre gratuite pourra être avancée au 1er mai
- Terre-plein hiver: emplacement à terre offert pour 3 mois maximum du 1er octobre au 1er mai sur le TP de la Roche Bernard, bers et manutentions restent payants (selon disponibilités, réservation préalable obligatoire)
- Gratuité de 4 semaines sur les terre-pleins des ports d'Arzal Camoël, du Crouesty et de la Trinité Sur Mer, selon disponibilités
- 20% de réduction sur les Aller/Retour 24h entre le 1er novembre et le 28 février
- Avec 20 nuitées de croisières déclarées entre le 1er juin et le 30 septembre, possibilité de bénéficier, soit :
  - d'un Aller/Retour 24h : gratuit
  - d'un Aller/Retour (48h ou 7 jours) : 50%
  - d'une manutention : gratuite

La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum (demande à adresser en capitainerie)

#### **Navigation**

- Carte Passeport Escale





=> 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi.

#### Exception pour Houat et Hoëdic:

- du 1er octobre et 31 mars : 5 nuitées offertes dans chacun des 2 ports
- du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes
- du 1er avril et 30 juin et du 1er au 30 septembre : 2 nuitées offertes dans les 2 ports
- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.
- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points nautics (plafond de 60 points par saison)
- Possibilité d'hiverner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan du 15/11 au 15/03 (sous condition de contrat identique et selon disponibilités). A l'exception du port d'Hoëdic.

## **RÉSILIATION / SUSPENSION**

- Suspension annuelle : Possibilité de suspension de contrat de 1 minimum à 3 ans maximum.
- 50€ de frais de gestion sont appliqués. (préavis de 2 mois)
- Suspension Printemps/Eté : sur la facture annuelle, réduction de 2% par semaine d'absence pour une absence minimale de 4 semaines consécutives entre le 01/04 et 30/09. Demande écrite au préalable (préavis de 2 mois).
- Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire





## PASSEPORT MORBIHAN CORPS-MORT (TARIFS € TTC 2025)

CAT	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR HORS-TOUT	SURFACE HORS-TOUT	ANNUEL (€ TTC)
Α	5.99	2.30	13.78	638
В	6.49	2.45	15.90	709
С	6.99	2.60	18.17	784
D	7.49	2.70	20.22	860
Е	7.99	2.80	22.37	940
F	8.49	2.95	25.05	1021
G	8.99	3.10	27.87	1105
Н	9.49	3.25	30.84	1191
T	9.99	3.40	33.97	1279
J	10.49	3.55	37.24	1381
К	10.99	3.70	40.66	1484
L	11.49	3.85	44.24	1598
M	11.99	4.00	47.96	1699
N	12.99	4.30	55.86	1839
0	13.99	4.60	64.35	2054
Р	14.99	4.75	71.20	2277
Q	15.99	4.90	78.35	2356
R	16.99	5.05	85.80	2751
S	17.99	5.20	93.55	2835
T	18.99	5.35	101.60	3259
U	19.99	5.50	109.85	3349
٧	20.99	5.65	118.59	3442
w	21.99	5.80	127.54	3537
Х	22.99	5.95	136.79	3635
Υ	23.99	6.10	146.34	3736
Z	24.99	6.25	156.19	5086
AA	25.99	6.40	166.34	5403
АВ	26.99	6.55	176.78	5734
AC	27.99	6.70	187.53	6079
AD	28.99	6.85	19858	6418
AE	29.99	7.00	209.93	5749



#### TERRE ET MER

#### **CONDITIONS**

- Contrat annuel de 12 mois
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou règlement comptant à la signature du contrat. (Modes de règlement acceptés : CB, chèques, chèques vacances, prélèvements automatiques, virements, espèces)

#### CONTRAT OPTIMUM 12 OPTION A : (choix soumis à conditions selon disponibilités)\* 1) Du 01/04 au 01/10 :

- Un emplacement à flot sur la structure off-shore ou sur corps mort
- La possibilité d'un emplacement sur ponton pour l'avitaillement, l'armement et les petits travaux de votre bateau
- 30 nuitées non-consécutives d'absence du plan d'eau du port (soit en croisière / soit sur terre plein)
- Un emplacement à terre sur le terre plein du port, un aller-retour manutention, un calage et location de bers inclus. La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum 48 heures à l'avance auprès de votre capitainerie. (séjour de 7 jours consécutifs minimum)

#### 2) Du 01/10 au 01/04:

- Un emplacement à terre sur le terre plein du port, un aller-retour en manutention, un calage et la location de bers inclus. La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum 48 heures à l'avance auprès de votre capitainerie.

#### CONTRAT OPTIMUM 12 OPTION B : (choix soumis à conditions selon disponibilités )\* 1) Du 01/04 au 01/04 :

- Un emplacement à flot sur la structure off-shore ou sur corps mort
- La possibilité d'un emplacement sur ponton pour l'avitaillement, l'armement et les petits travaux de votre bateau

#### 2) Du 01/04 au 01/10 :

- Un emplacement à terre sur le terre plein du port, un aller-retour manutention, un calage et location de bers inclus. La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum 48 heures à l'avance auprès de votre capitainerie. (séjour de 7 jours consécutifs minimum)
- 30 nuitées non-consécutives d'absence du plan d'eau du port (soit en croisière / soit sur terre plein)

\*A l'issu d'un contrat Optimum 12 option A, il sera proposé un contrat Optimum 12 option B et inversement , dans la limite des places disponibles.

Offre incompatible pour les plaisanciers vivant à bord de leur bateau

## **AVANTAGES**

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité (période sur ponton), chariots d'armement
- Accès à l'aire de carénage du TP et à cale de mise à l'eau capitainerie

#### **Navigation**



=> 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi.

#### Exception pour Houat et Hoëdic:

- du 1er septembre au 30 juin : 1 nuitée offerte dans chacun des ports d'Hoëdic et Houat
- du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes
- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.
- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points nautics (plafond de 60 points par saison)
- Possibilité d'hiverner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan du 15/11 au 15/03 (sous condition de contrat identique et selon disponibilités). A l'exception du port d'Hoëdic.



2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire





## TERRE MER (TARIFS € TTC 2025)

CAT	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR HORS-TOUT	SURFACE HORS-TOUT	ANNUEL (€ TTC)	
Α	5.99	2.30	13.78	1061	
В	6.49	2.45	15.90	1179	
С	6.99	2.60	18.17	1304	
D	7.49	2.70	20.22	1431	
Е	7.99	2.80	22.37	1564	
F	8.49	2.95	25.05	1699	
G	8.99	3.10	27.87	1839	
Н	9.49	3.25	30.84	1982	
-1	9.99	3.40	33.97	2138	
J	10.49	3.55	37.24	2345	
K	10.99	3.70	40.66	2501	
L	11.49	3.85 44.24		2661	
M	11.99	4.00	4.00 47.96 <b>2</b>		
N	12.99	4.30	55.86	2994	
0	13.99	4.60	64.35	3345	



## PORT À TERRE

## **CONDITIONS**

- Contrat annuel tacitement reconductible
- 12 mois à terre
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

#### **AVANTAGES**

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armement
- Accès à l'aire de carénage du COMPTOIR NAUTIQUE et à la cale de mise à l'eau
- Possibilité de séjourner 20 nuitées par année civile sur ponton au port de La Roche-Bernard limité à 2 nuitées consécutives
- 10 Allers/Retours; mises à terre et mises à l'eau
- Fourniture du ber pour le calage du bateau sur le terre-plein

La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum Demande à adresser en capitainerie.





#### **Navigation**

- Carte Passeport Escales
- => 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi Exception pour Houat et Hoëdic :
  - du 1er octobre et 31 mars : 5 nuitées offertes dans chacun des 2 ports
  - du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes
  - du 1er avril et 30 juin et du 1er au 30 septembre : 2 nuitées offertes dans les 2 ports
- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.
- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafond de 60 points par saison)

## **RÉSILIATION / SUSPENSION**

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire

- Suspension : Possibilité de suspension de contrat de 1 an minimum à 3 ans maximum
  - 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire
- Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.





# CONTRAT ANNUEL PORT À TERRE (TARIFS € TTC 2025)

CAT	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR HORS-TOUT	SURFACE HORS-TOUT	ANNUEL (€ TTC)	
Α	5.99	2.30	13.78	1026	
В	6.49	2.45	15.90	1141	
С	6.99	2.60	18.17	1260	
D	7.49	2.70	20.22	1384	
Е	7.99	2.80	22.37	1512	
F	8.49	2.95	25.05	1642	
G	8.99	3.10	27.87	1777	
Н	9.49	3.25	30.84	1916	
-1	9.99	3.40	33.97	2057	
J	10.49	3.55	37.24	2222	
K	10.99	3.70	40.66	2387	
L	11.49	3.85 44.24		2558	
M	11.99	4.00	47.96	2733	
N	12.99	4.30	55.86	2958	
0	13.99	4.60	64.35	3303	



## CONTRAT ANNUEL PORT À TERRE PREMIUM

## **SECONDITIONS**

- Contrat annuel tacitement reconductible
- 12 mois à terre
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

#### **AVANTAGES**

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armement
- Accès à l'aire de carénage du COMPTOIR NAUTIQUE et à la cale de mise à l'eau
- Possibilité de séjourner 20 nuitées par année civile sur ponton au port de La Roche-Bernard limité à 2 nuitées consécutives
- 10 Allers/Retours ; mises à terre et mises à l'eau
- Fourniture du ber pour le calage du bateau sur le terre-plein
- 10 remorquages Allers/Retours inclus pour la formule "Annuel TERRE-PLEIN OR"
   Tout remorquage supplémentaire à la demande du plaisancier est facturé au tarif en vigueur

La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum Demande à adresser en capitainerie.





#### **Navigation**

- Carte Passeport Escales
- => 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi Exception pour Houat et Hoëdic :
  - du 1er octobre et 31 mars : 5 nuitées offertes dans chacun des 2 ports
  - du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes
  - du 1er avril et 30 juin et du 1er au 30 septembre : 2 nuitées offertes dans les 2 ports
- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.
- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafond de 60 points par saison)

## **RÉSILIATION / SUSPENSION**

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire

- Suspension : Possibilité de suspension de contrat de 1 an minimum à 3 ans maximum
  - 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire
- Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

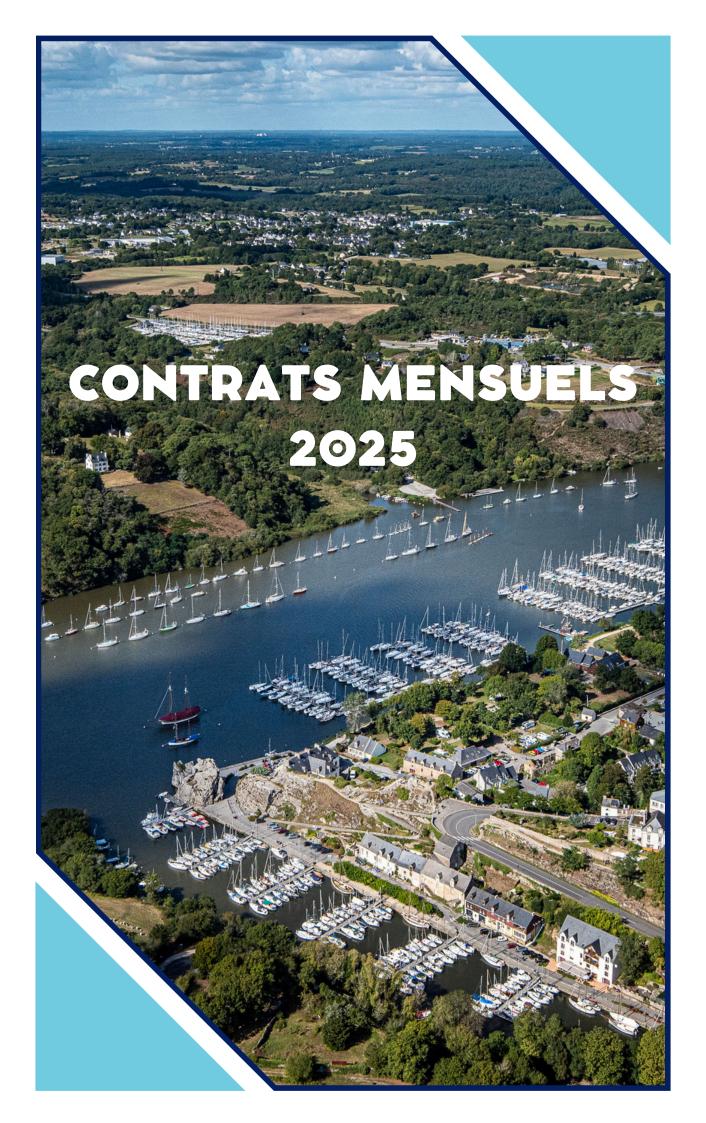




# CONTRAT ANNUEL PORT À TERRE PREMIUM (TARIFS € TTC 2025)

CAT	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR HORS TOUT	SURFACES HORS TOUT	TARIFS ANNUELS 2023 (€ TIC)	
Α	5.99	2.30	13.78	1 097	
В	6.49	2.45	15.90	1 221	
С	6.99	2.60	18.17	1 348	
D	7.49	2.70	20.22	1 480	
E	7.99	2.80	22.37	1 617	
F	8.49	2.95	25.02	1 757	
G	8.99	3.10	27.87	1 901	
Н	9.49	3.25	30.84	2 049	
1	9.99	3.40	33.97	2 200	
J	10.49	3.55	37.24	2 425	
К	10.99	10.99 3.70 40.66		2 586	
L	11.49	3.85	44.24	2 751	
м	11.99	4.00	47.96	2 922	
N	12.99	4.30	55.86	3 095	
0	13.99	4.60	64.35	3 458	





#### CONTRAT MENSUEL A FLOT MIXTE

## **CONDITIONS**

- Emplacement à flot sur corps mort et/ou sur ponton réservé pour une période déterminée.
- A L'avantage Navigation "Passeport Escales" est réservé aux contrats d'une durée minimum de 4 mois incluant juin, juillet, août.
  - (Modes de règlement acceptés : CB, chèques, chèques vacances, prélèvements automatiques, virements, espèces)
  - Offre valable selon places disponibles (contact en capitainerie)
  - Inscription en liste d'attente ouverte au 01/07 de l'année N-1 pour tout contrat mensuel à flot saisonnier

## **AVANTAGES**

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armement
- 10 % de réduction sur les prestations de service réalisées par le port
- Accès à l'aire de carénage du TP et à cale de mise à l'eau capitainerie

#### Terre-plein

- Terre-plein été au port de la Roche Bernard : emplacement à terre, bers, manutentions gratuits si la mise à terre est de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er mai et le 30 septembre. (Accueil sur le terre plein du port de la Roche Bernard : 13 tonnes max / 1.80 mètres de tirant d'eau max) / La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum 48 heures à l'avance auprès de votre capitainerie
- Terre plein été dans un des ports équipés de la Compagnie : emplacement à terre, bers, manutentions gratuits si la mise à terre est de plus de 3 semaines consécutives entre le 1er juin et le 30 septembre. La demande doit parvenir avant le 1er juin. La mise à terre gratuite pourra être avancée au 1er mai

## Passeport escales



#### Navigation

- Carte Passeport Escales
- => 2 premières nuitées offertes à chaque escale dans les ports de la Compagnie. La déclaration d'absence doit être effectuée avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi.
- Exception pour Houat et Hoëdic :
  - du 1er septembre au 30 juin : 1 nuitée offerte dans chacun des ports d'Hoëdic et Houat
  - du 1er juillet au 31 août inchangée : les escales sur les îles restent payantes
- => 5 nuitées offertes par port dans plus de 150 ports dans la limite de 2 nuitées consécutives sous condition de déclaration de croisière au préalable. Liste des ports ou regroupement de ports disponible sur votre espace client.
- => Mise en place d'un compte de point attribués proportionnellement aux prestations payées par le client (Hors règlement contrat)
- => Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage d'écluse d'Arzal sur Passeport Ecluse permet un gain de 10 points nautics (plafond de 60 points par saison)

## **RÉSILIATION / SUSPENSION**

Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.
 Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire





CAT	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR HORS TOUT I	SURFACES HORS TOUT	TARIFS MENSUELS (¶TC) (Nov. à Mars)	TARIFS MENSUELS€TTC) (Avril/Mai/ Sept/Oct)	
Α	5.99	2.30	13.78	83	97	163
В	6.49	2.45	15.90	92	108	181
С	6.99	2.60	18.17	101	119	200
D	7.49	2.70	20.22	111	131	219
Е	7.99	2.80	22.37	122	143	239
F	8.49	2.95	25.02	132	156	260
G	8.99	3.10	27.87	143	169	282
Н	9.49	3.25	30.84	154	182	303
I	9.99	3.40	33.97	166	195	326
J	10.49	3.55	37.24	183	215	359
K	10.99	3.70	40.66	195	229	383
L	11.49	3.85	44.24	207	244	408
М	11.99	4.00	47.96	220	259	433
N	12.99	4.30	55.86	233	274	458
0	13.99	4.60	64.35	260	307	512
Р	14.99	4.75	71.20	289	340	569
Q	15.99	4.90	78.35	289	340	569
R	16.99	5.05	85.80	350	412	688

#### CONTRAT MENSUEL CORPS MORT

## **CONDITIONS**

- -Emplacement sur corps mort pour une période déterminée
- -Modes de règlement acceptés : CB, chèques, chèques vacances, prélèvements automatiques, virements, espèces
- -Offre valable selon places disponibles (contact en capitainerie)

#### **AVANTAGES**

- -Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armements
- -Accès au ponton de 11h à 16h avec eau et électricité, selon places disponibles
- NOUVEAU : Terre-plein été au port de la Roche Bernard : (est réservé aux contrats d'une durée minimum de4 mois incluant juin, juillet, août) emplacement à terre, bers, calage, manutentions gratuits si la mise à terre est de 3 semaines minimum consécutives entre le 1er mai et le 30 septembre. (Accueil sur le terre plein du port dela Roche Bernard : 13 tonnes max / 1.80 mètres de tirant d'eau max) / La réservation des manutentions doitêtre anticipée au maximum 48 heures à l'avance auprès de votre capitainerie-

## **RÉSILIATION / SUSPENSION**

Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire

- Résiliation : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire.

CAT	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR HORS TOUT	SURFACES HORS TOUT	TARIFS MENSUELS (c TTC) (Nov. à Mars)	TARIFS MENSUELS (CTTC) (Avril/Mai/Juin/ Sept/Oct)	TARIFS MENSUELS (c TTC) (Juillet/Août)
A	5.99	2.30	13.78	83	97	163
В	6.49	2.45	15.90	92	108	181
С	6.99	2.60	18.17	101	119	200
D	7.49	2.70	20.22	111	131	219
E	7.99	2.80	22,37	122	143	239
F	8.49	2.95	25.02	132	156	260
G	8.99	3.10	27.87	143	169	282
н	9.49	3.25	30.84	154	182	303
1	9.99	3.40	33.97	166	195	326
J	10.49	3.55	37.24	183	215	359
K	10.99	3.70	40.66	195	229	383
L	11.49	3.85	44.24	207	244	408
м	11.99	4.00	47.96	220	259	433
N	12.99	4.30	55.86	233	274	458
0	13.99	4.60	64.35	260	307	512
P	14.99	4.75	71.20	289	340	569
Q	15.99	4.90	78.35	289	340	569
R	16.99	5.05	85.80	350	412	688

